



HAL
open science

La responsabilité de libérer

Ariel Colonomos

► **To cite this version:**

Ariel Colonomos. La responsabilité de libérer. Ariel Colonomos; Gilles Favarel-Garrigues. Pour Fariba Adelkhah et Roland Marchal. Chercheurs en périls, Presses de Sciences Po, pp.89 - 95, 2020, 9782724626056. hal-02951071

HAL Id: hal-02951071

<https://sciencespo.hal.science/hal-02951071>

Submitted on 30 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA RESPONSABILITE DE LIBERER

Ariel Colonomos, Sciences Po, Centre de recherches internationales (CERI), CNRS, Paris, France.

In: *Pour Fariba Adelkhah et Roland Marchal. Chercheurs en périls*, Presses de Sciences Po, 2020, pp. 89-95.

À l'heure où les détentions de Fariba Adelkhah et de Roland Marchal se prolongent, il est important de comprendre quels sont les termes du terrible problème, souvent traité comme un dilemme, auquel sont confrontés, dans une telle situation, les États dont les ressortissants sont **si** injustement traités.

Nommer les choses est déjà une gageure, et on peut ici distinguer au moins deux éventualités. Si les protestations à l'encontre des injustes accusations formulées contre Fariba Adelkhah et Roland Marchal parviennent à convaincre leurs geôliers de les libérer, et si ces accusations sont levées après un procès équitable, nos deux collègues sont des prisonniers qui rentrent dans leur pays à la suite de soupçons infondés reconnus par l'Iran. Si, à l'inverse, leur libération dépend de contreparties et si l'obtention de compensations motive leur maintien en captivité par l'État qui les détient, les prisonniers deviennent des otages.

Dans ce dernier cas, quels sont les choix politiques envisageables ? Ces choix procèdent de deux orientations qui s'opposent. Ils sont deux voies d'une conduite politique possible pour ceux qui, à la fois, se trouvent en situation de responsabilité vis-à-vis des otages, sont

en position de demander le retour de leurs citoyens injustement détenus et ont les capacités d'oeuvrer à leur libération.

La première orientation est le refus de la négociation, qui correspond notamment à la doctrine officielle de la Grande-Bretagne. Que l'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas de simples déclarations : la Grande-Bretagne rechigne à négocier la libération de ses citoyens. En témoignent les plaintes des familles des prisonniers britanniques, qui dénoncent régulièrement le refus traditionnel et persistant du gouvernement à traiter avec l'Iran. La seconde orientation est celle de la discussion avec les preneurs d'otages ou avec ceux qui peuvent les faire libérer. Dès lors, s'engager dans des pourparlers diplomatiques peut impliquer des compromis plus ou moins coûteux. Un exemple significatif d'une telle position a été, en 2011, la décision d'Israël de faire sortir de prison 1 027 Palestiniens, afin de libérer Gilad Shalit, ce soldat retenu en otage pendant cinq ans par le Hamas.

Cette alternative, entre le refus du compromis et son acceptation, forme le coeur du débat sur la justice des otages. Ce débat, présenté comme un dilemme, se pose à l'État et fait aussi l'objet de discussions au sein de l'espace public. Certes, ces deux positions antagonistes peuvent se décliner suivant différents registres, il n'empêche : l'une ou l'autre de ces options doit être nécessairement suivie. Il est le questionnement premier qui orientera toutes les autres actions entreprises par les États pour faire face à de telles crises.

Pourquoi négocier ou dire que l'on négocie ne va-t-il pas de soi ? Tout d'abord, quand bien même une négociation a lieu, elle relève du secret des chancelleries et

du rôle parfois inavouable de certains intermédiaires non officiels. Pendant ces tractations engagées entre les deux parties afin de trouver un accord, la discrétion est de mise : aucune transparence sur les modalités de l'accord n'est envisageable. Alors, mieux vaut dire que l'on ne négocie pas, même si c'est le cas.

Il existe cependant une autre raison plus fondamentale pour laquelle ces négociations sont entourées du secret ou sont tout simplement refusées : le principe même de la négociation est embarrassant. Il est politiquement humiliant pour un État d'accepter de traiter avec des entités – étatiques ou non étatiques – qui détiennent des otages. En effet, la prise d'otages est un acte éminemment déviant, et, dès lors, se pose à l'État une question de statut. Il devient difficile d'accepter d'avoir à traiter avec **une organisation** qui, du fait de sa nature et/ou de son comportement, n'est pas son égal. **Rappelons** que peu d'États se livrent à la prise d'otages, le cas de l'Iran étant très singulier. Le plus souvent, les auteurs de ces méfaits sont des groupes non étatiques comme l'État islamique, le Hezbollah, le Hamas ou Boko Haram. Il est une autre raison d'ordre psychologique et moral pour laquelle la négociation est difficile à accepter. Céder des contreparties en vue de la libération d'êtres humains injustement emprisonnés provoque la gêne, si ce n'est la honte, et ce, pour trois raisons. Premièrement, donner un équivalent matériel à une vie humaine ne va pas de soi, l'idée même dérange. En effet, d'un point de vue métaphysique et éthique, la vie n'a pas de prix. Négocier des vies c'est donc consentir à se salir, à se rabaisser en acceptant parfois un « prix indécent ». **Pour reprendre la**

catégorie introduite par Avishai Margalit, c'est un "compromis pourri".

Deuxièmement, un négociateur peut facilement être accusé de partialité (on paie beaucoup pour une personne, moins pour une autre). Troisièmement, parce qu'il a cédé à un odieux chantage, l'État qui négocie en vue de libérer les siens est accusé de faiblesse politique. Il faut résister à la sensiblerie et se montrer ferme : la raison d'État ne doit pas être sacrifiée et la vie de quelques-uns ne vaut pas qu'on la brade.

Or, ces justifications du refus de négocier et du compromis ne tiennent pas. Un État qui sauve ses propres citoyens accomplit son devoir, à savoir assurer la sécurité des siens. Il mène ses négociations avec le souci de l'équité en mobilisant toutes ses ressources quel que soit le statut de ses ressortissants en danger. Il pourrait même établir ex ante des règles auxquelles se tenir dans l'éventualité où ses citoyens se retrouveraient captifs (comme c'est suggéré dans le cas d'Israël, sans que cela ne soit appliqué). Au regard de la troisième critique, celle de la faiblesse politique de l'État, il est important de souligner que l'État qui sauve ses citoyens donne l'exemple à l'échelle internationale.

Trop souvent, la libération des otages est vécue comme un moment embarrassant, alors que cela devrait être l'inverse : ce qui est honteux, c'est de laisser ses citoyens en détention parce qu'au nom d'une raison d'État souvent de courte vue, le prix de leur libération est trop fort.

Contrairement à ce que l'on entend trop souvent, négocier n'encourage pas nécessairement de nouvelles captures. Par ailleurs, on le sait, les États qui sont

les plus rétifs à verser des contreparties en vue de la libération des leurs, la Grande-Bretagne notamment, ne sont pas immunisés contre cette menace, plusieurs ressortissants britanniques sont détenus en Iran ou ailleurs.

On accuse les Etats qui acceptent les compromis d'être passifs, parce que soumis aux diktats des ravisseurs. C'est faux.

Une libération acquise devrait au contraire être le début d'une lutte intransigeante et concertée contre ce fléau. Ne rien faire, c'est simplement se voiler la face en attendant que passe l'orage, que se taisent les demandes de libération et qu'une prochaine crise éclate. Il est indispensable qu'une justice internationale des otages voie le jour. Sinon, au mieux, quelques États sauveront les leurs et la « loterie des passeports » continuera de prévaloir (la vie d'un citoyen britannique vaut moins que celle d'un Français ou d'un Israélien).

Négocier, c'est montrer la force d'un État qui veut bâtir un nouveau devoir universel d'assistance. Libérer des otages, même au prix de compromis coûteux, c'est enrayer la régression du monde. Si la prise d'otages est tragique pour les victimes et leurs proches, elle est délétère collectivement. En effet, elle révèle l'un des côtés les plus sournois de la politique : l'instrumentalisation des vies humaines à des fins matérielles et la manipulation des émotions. Elle expose la souffrance des individus perdus dans les jeux de pouvoir de ces « monstres froids » que sont les États, et accroît la méfiance de tous vis-à-vis de tous. À ce jeu-là, en l'absence de négociations, nous sommes tous les cibles potentielles d'un enlèvement suivi d'une longue ou

parfois fatale détention.

Le cas de Fariba et Roland témoigne également d'un nouvel aspect inquiétant du monde dans lequel nous vivons : les otages deviennent des captifs « par procuration ». Il rappelle en cela le cas récent de Naama

Issachar, une citoyenne israélienne détenue en Russie.

En la gardant prisonnière, la Russie voulait contraindre Israël de ne pas extraditer vers les États-Unis Alexei Burkov, un citoyen russe accusé de cybercriminalité. À ce compte-là, la Russie et l'Iran pourraient continuer à faire commerce de vies humaines, en retenant des citoyens de démocraties comme la France, alliée des États-Unis, pour récupérer leurs propres citoyens en attente d'extradition vers ce pays.

Le monde régresse lorsque les otages restent emprisonnés et que les demandes angoissées de leur libération se font entendre, entraînant la paralysie de toute une société ou, tout du moins, de certaines parties d'entre elle. Il régresse ensuite lorsque, inévitablement, s'installe la routine de l'indifférence, dans une sorte de paresse morale trop humaine, parce que les valeurs de la solidarité sont à bout de souffle. Il régresse enfin si rien n'est fait pour entraver cette politique du chantage qui, de crise en crise, se prolonge et se banalise. À l'inverse, une libération d'otages soude une communauté, qu'elle soit professionnelle, identitaire, nationale ou mondiale.

Il y a une cinquantaine d'années, Thomas C. Schelling, ce prix Nobel d'économie qui n'était pas particulièrement connu pour son sentimentalisme, publia un texte sur la valorisation matérielle des vies humaines qui fit date,

Problems

in *Public Expenditure in Public Analysis* (Brookings

94 Pour Fariba Adelkhah et Roland Marchal (Institution, 1968). La réflexion menée dans cet ouvrage, **Problems in Public Expenditure Analysis (Brookings, 1968)**, eut des implications importantes dans la conduite des politiques publiques et du régime des assurances. Les conclusions de son analyse étaient simples et totalement dénuées d'emphase : « la vie que vous sauvez pourrait être la vôtre ».

Sauver la vie des captifs, c'est sauver la vie de « tout le monde ». De manière inattendue, on entend aussi le précepte du judaïsme qui nous dit que « sauver une vie, c'est sauver le monde ». On pourrait et devrait aussi entendre le Coran pour lequel laisser en vie une personne c'est laisser en vie tous les êtres humains. Deux raisons pour sauver deux personnes : cela fait beaucoup de « mondes ».